Image not found or type unknown

Abus de confiance-demande de conseils pour prochaine audience.

Par **sjbl**, le **17/11/2011** à **14:28**

Bonjour,
Nous avons été victimes d'un abus de confiance,un vendeur de voiture-depot vente,a vendu notre voiture mais nous a jamais donné notre argent.
Nous avons porté plainte et constitué partie civile.Il y a eu un jugement et il a été reconnu coupable des faits mais il n'etait pas present ni representé par un avocat,c'est un jugement par defaut.Donc on a reçu le jugement,et le certificat de non appel et de non opposition.
On a pris un huissier pour mettre le jugement a execution,il a fait son enquete et il n'a pas pu le retrouver.Le delit a ete commis en fin 2007 et nous avons porté plainte en 2008 et le jugement en 2008.
Nous avons reçu cette semaineun courrier nous invitant a se presenter a l'audience au tribunal correctionnel donc 3 ans apres.C'est ecrit sur le courrier:le nom du coupable,jugé et opposition au proces verbal duu (la date).Je voudrais savoir si je dois prendre avocat et si apres tout ce temps on peut revenir sur la decision du jugement et recommencer une nouvelle procedure.Sachant qu'on ne epeut pas aller sur place.Merci pour vous conseils.

Par **Domil**, le **17/11/2011** à **14:40**

Puisqu'il a été jugé par défaut, il a un nouveau procès, donc vous devez recommencer

Par **sjbl**, le **17/11/2011** à **14:47**

Merci pour votre réponse.Le procès se passe a la Réunion et on est ici en France. peut-être qu'on doit prendre un avocat la bas ,comme il s'oppose.cela ne va pas être facile

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés